

Mise à jour : Mars 2023

Rédacteurs : m.alquier@urpslrp.org – c.perrin@urpslrpmp.org- m.potignon@urpslrmp.org

Le SAS dans son écosystème

Une nécessaire collaboration avec tous les acteurs du territoire

Le Service d'accès aux soins (SAS) permet de répondre aux besoins en soins d'urgence ou en soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48 heures. Il poursuit l'objectif de simplification de l'organisation territoriale de l'offre de soins, par la mise en place d'organisations ville-hôpital.

